



## ARRETE DU MAIRE N° 011/2024 PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR L'EMPLACEMENT TAXI

Ville de Bruay sur l'Escaut

Nous, Maire de la Ville de Bruay-sur-l'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2 ;

Vu les articles L.3121-1 à L. 3121-2 du Code des transports ;

Vu l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2010, modifié par l'arrêté préfectoral du 03 mars 2016, fixant les conditions dans lesquelles s'exerce dans le département du Nord la profession de conducteur de taxi ;

Considérant que M. ABID Abdelmalik remplit les conditions nécessaires pour bénéficier d'une autorisation de stationnement ;

Considérant que M. ABID Abdelmalik s'engage à exploiter l'autorisation de stationnement par un chauffeur titulaire du certificat de capacité professionnelle de chauffeur de taxi ;

### ARRETONS

**ARTICLE 1 :** M. ABID Abdelmalik est autorisé à stationner sur le territoire de la commune sur la partie annexe de la parcelle cadastrée AD 706, parking contigu à la salle Polyvalente Place Fontaine avec le véhicule suivant : véhicule taxi de marque MERCEDES Classe E immatriculé 1FA-035-QG, en alternance avec le véhicule taxi de marque MERCEDES BENZ immatriculé DB-495-VV en attente de clientèle et destiné au transport particulier de personnes et de leurs bagages à titre onéreux, dans le respect des textes susvisés.

**ARTICLE 2 :** Tout changement d'adresse ou de véhicule doit être impérativement signalé aux services municipaux afin que l'autorisation de stationnement soit modifiée en conséquence.

**ARTICLE 3 :** Les prescriptions de l'arrêté municipal en date du 02 juin 2022 sont abrogées.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de circonscription de sécurité de Valenciennes, Monsieur le Chef de Pôle Sécurité en charge de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, inscrit au registre des arrêtés et au recueil des actes administratifs de la ville de Bruay sur l'Escaut et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à Bruay Sur L'Escaut,  
Le 22 janvier 2024

Le Maire



Sylvia DUHAMEIL